

paraîtront posséder "l'habileté, l'expérience et les ressources" suffisantes pour leur permettre d'exécuter les travaux. Les commissaires étaient parfaitement convaincus de l'habileté et des ressources de MM. Jackson ; mais ils constatèrent que ces messieurs n'avaient aucune expérience comme entrepreneurs de chemins de fer, qu'ils n'en avaient jamais construit,—et c'est seulement à cause de cela qu'on fit objection à eux. Lorsqu'ils signifièrent aux commissaires qu'ils s'étaient associé des personnes d'expérience, le rapport les recommandant fut envoyé au conseil. Le conseil objecta que l'introduction de nouveaux individus devait être regardée comme équivalant à une nouvelle soumission. Le rapport des témoignages tel que publié semblerait impliquer que les messieurs Jackson manquaient de la qualité essentielle, savoir : "l'habileté, l'expérience et les ressources," tandis qu'on ne leur fit objection qu'à cause de leur manque d'expérience, et cette lacune étant comblée par leur association avec M. Wardrope, nous en fûmes rapport en conseil.

316. *Par M. Anglin.*—Dans votre premier rapport au conseil, vous vous prononcez d'une manière absolue en faveur des MM. Jackson, en employant les termes ordinaires qu'ils possédaient "l'habileté, l'expérience et les ressources?"—Ce rapport n'a pas été envoyé avant qu'ils nous eussent informé qu'ils s'étaient associé M. Wardrope.

317. *Par M. Holton.*—Je pense qu'il appert bien clairement de ce que vous avez dit antérieurement, que vous les regardiez comme parfaitement compétents. Voici ce que vous disiez le 6 juillet : "Les commissaires étant convaincus de l'habileté, de l'expérience et des ressources de MM. Jackson, recommandent que leur soumission soit acceptée."

*Le Président* dit.—Ceci est après qu'ils se furent associé M. Wardrope.

*Le Témoin.*—J'ai déjà expliqué que notre rapport ne fut pas envoyé avant que nous eussions été informés par les MM. Jackson qu'ils s'étaient associés M. Wardrope.

*L'honorable M. Holton.*—Voici deux rapports : l'un est absolument en faveur de la soumission de MM. Jackson, et l'autre, fait plus tard, et à l'effet qu'ils avaient fait disparaître l'objection que faisait le gouvernement à cause de leur manque d'expérience?—Les membres du gouvernement savaient que les commissaires avaient fait objection aux MM. Jackson à cause de leur manque d'expérience avant que le premier rapport fût envoyé.

C. J. Brydges, éc., et l'honorable M. McLelan, sont présents.

#### B. BRYDGES est interrogé.

319. *Par l'honorable M. Anglin.*—Je vois que le premier document relatif à cette affaire est daté du 6 juillet 1870. Dans ce document, les commissaires disent "qu'étant convaincus de l'habileté, de l'expérience et des ressources de MM. Jackson, ils recommandent que leur soumission soit acceptée." Le second document porte la date du 23 août. Les commissaires y disent :—"Les soussignés, commissaires nommés pour construire le chemin de fer Intercolonial, ont l'honneur de faire rapport au gouverneur en conseil qu'ils ont examiné les questions relatives aux soumissions pour la section No. 20, qui leur ont été renvoyées avec leur rapport du 6 juillet dernier, que l'honorable M. Chandler est malade et retenu au Nouveau-Brunswick, etc. M. Walsh ayant de nouveau examiné toute la question souscrit au rapport fait par les commissaires au conseil, le 6 juillet dernier, et recommandant que la soumission de MM. J. et G. Jackson soit acceptée. M. Brydges, ayant examiné les documents relatifs aux cautions offertes par MM. Ellis et Cie., avec leur soumission, renvoyée aux commissaires par le conseil, est, d'opinion que ces documents font disparaître le manque de formalités en raison duquel la soumission de MM. Ellis et Cie., avait été écartée, et persuadé que MM. Ellis et Cie., ont l'habileté, l'expérience et les ressources requises, il est d'avis que leur soumission soit acceptée pour la section No. 20, à raison de \$520,000, cette soumission étant la plus basse."

MM. Ellis et Cie., ne purent obtenir de cautions, et les commissaires recommandent de nouveau les MM. Jackson, ces messieurs s'étant associé d'autres personnes auxquelles il paraît que le conseil fit objection. Ces documents prouvent que les commissaires étaient bien convaincus de l'habileté, des ressources et de l'expérience de MM. Jackson et Cie.

*M. Brydges* répond.—La plus basse soumission, pour la section No. 20, était celle de MM. Ellis et Cie., et la plus basse ensuite qui était jugée acceptable était celle de MM.